



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DUCONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 février 2013 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Marc Botbol, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusée :** Mme Isabelle Jaquier-Borella

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Projet de délibération D75 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les frais d'achat d'un véhicule de première intervention pour le service du feu de Troinex :
 - Rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013
 - Vote de la délibération
 - 4.2 Projet de délibération D76 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les travaux de réfection des chemins de Platton et de Pré-Cosson :
 - Rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013
 - Vote de la délibération
 - 4.3 Projet de délibération D77 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les travaux de réfection du revêtement de 3 courts de tennis :
 - Rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013
 - Vote de la délibération

- 4.4 Projet de délibération D78 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonctions pour le service de la voirie, en remplacement du véhicule volé :
- Rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013
 - Vote de la délibération
- 4.5 Projet de délibération D79 : Transformation de la caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration communale (ci-après la CAP) :
- Rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013
 - Vote de la délibération
- 4.6 Projet de délibération D80 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux travaux d'aménagement du local des jeunes dans la cuisine et le sous-sol de l'ancienne salle communale :
- Rapport de la commission Jeunesse, social et école du 28 janvier 2013
 - Vote de la délibération
5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
- 5.1. Décision de l'ACG du 07.11.2012 : Prise en charge par le Fonds intercommunal du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP, pour un montant brut de CHF 1'700'955.-, dont à déduire une participation des SIG de CHF 174'955, soit un montant net de CHF 1'596'000.-.
6. Propositions individuelles et questions

M. Botbol, Président, ouvre la séance à 20h00. Il excuse l'absence de Mme Isabelle Jaquier-Borella, puis donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du CM

Néant

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Desserte de la commune par les TPG : suite à l'introduction du nouvel horaire des Transports Publics Genevois, le 9 décembre dernier, qui ne prévoyait aucune amélioration pour les lignes 44 et 45 qui desservent notre commune, la Mairie a écrit à la Direction des transports collectifs de la DGM (Direction Générale de la Mobilité) pour demander des explications. M. van Loon donne lecture de la réponse de M. Benoît Pavageau, directeur à la DGM (v. annexe 1).

Sécurité : dans le cadre des démarches entreprises par le Département de la sécurité pour assurer au mieux la sécurité quotidienne des citoyens, des mesures conjointes avec les communes sont entreprises, notamment en matière d'information et de prévention. L'une d'elles consiste en l'organisation régulière de séances publiques d'informations et de conseils. M. van Loon informe qu'une telle réunion aura lieu dans la commune le mardi 26 mars à 18h30, à la salle des fêtes, en présence de plusieurs cadres de la gendarmerie genevoise.

Aménagement de certains chemins et circulation des poids-lourds au centre du village : La Mairie a récemment rencontré des collaborateurs de la DGM. Lors de cette séance, à laquelle participait également M. Savary, directeur du bureau Trafitec, il a bien sûr été question des aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, ainsi que des zones 20 et 30 km/h à mettre en place. A ce sujet, les démarches suivantes seront entreprises ces prochaines semaines :

- Finalisation par le bureau Trafitec d'un rapport d'expertise concernant les zones à vitesse modérée à mettre en place dans la commune. Ce rapport, qui sera présenté à la commission d'urbanisme dans le courant du mois de mars, devra ensuite être approuvé par la DGM.
- Finalisation des plans de détail des projets d'aménagements définitifs des trois chemins susmentionnés, ceci en vue des demandes d'autorisations de construire et des mises en soumission des travaux.

Simultanément, la DGM prendra un nouvel arrêté pour autoriser des aménagements provisoires, pour une nouvelle période d'une année, sur les chemins de Saussac et de Drize uniquement. Il s'agira d'aménagements provisoires – complétés et améliorés par quelques mesures complémentaires – qui entrent dans le cadre des aménagements définitifs prévus sur ces chemins. Le bureau Trafitec est chargé de présenter les projets à la Mairie et à la DGM d'ici à la fin du mois.

En ce qui concerne les chemins de Roday et des Moulins-de-Drize, les aménagements provisoires actuellement en place consistent en des bacs à fleurs dont l'efficacité en matière de sécurité et de ralentissement du trafic est très relative. La DGM a demandé d'enlever la totalité de ces bacs, ce qui sera fait d'ici à la fin du mois.

Circulation des poids-lourds au centre du village : M. van Loon rappelle que les signalisations « Interdiction de circuler aux poids-lourds, riverains exceptés » qui sont en place sur les différents chemins d'accès au centre du village font l'objet d'un arrêté autorisant ces mesures à titre d'essai durant une année. Cet arrêté est également arrivé à échéance et lors de la rencontre avec la DGM, il a été convenu d'entreprendre les démarches nécessaires pour rendre ces mesures définitives. A cet effet, un bilan de la période d'essai a été établi par le bureau Trafitec et la DGM devrait mettre prochainement à l'enquête publique ces mesures définitives.

Travaux à la route de Troinex et à la route de Drize (sur les communes de Veyrier et de Carouge) : M. le Maire fait part de l'information communiquée aux riverains de la route de Troinex par la Direction des ponts et chaussées (v. annexe 2).

Pédibus : M. van Loon rappelle que la Mairie a de grandes difficultés à trouver soit des chauffeurs bénévoles (parents, etc.), soit même des chauffeurs rémunérés, malgré l'annonce publiée sur le site internet et sur le journal « Troinex.ch ». La seule candidature reçue à ce jour est celle d'une habitante de Beaumont, près de Neydens en France voisine, qui vient travailler tous les jours à Carouge. Cette personne sera en principe engagée dès le début du mois de mars.

Communication de M. Yves Meynard, Adjoint :

Projet d'immeubles aux Saussac : M. Meynard a le plaisir d'informer le Conseil que le dossier de demande définitive d'autorisation de construire a été déposé le 13 février dernier par les architectes. De nombreux contacts ayant été pris par les architectes avec différents services de l'Etat pour préparer ce projet, la Mairie espère que l'examen du dossier ne sera pas trop long et que l'autorisation de construire sera délivrée dans les meilleurs délais.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Réception des jeunes citoyens : M. Lavorel rappelle que lundi 25 février 2013 à 18h00, les autorités communales recevront les jeunes qui atteignent leur majorité civique en 2013, lors d'une réception toujours très sympathique, au cours de laquelle elles auront l'occasion de faire connaissance des nouveaux jeunes adultes de la commune.

M. Lavorel invite tous les membres du Conseil municipal à cette réception et espère les voir nombreux, ce qui sera certainement apprécié par les jeunes présents.

Apéritif culturel : le premier apéritif culturel de l'année aura lieu jeudi 28 février 2013 à 18h00 à l'occasion de l'exposition de Mme Anne-Sophie Casagrande (marionnettes).

M. Duquesne revient sur l'intervention de M. le Maire concernant la demande de la DGM d'enlever les bacs à fleurs sur le chemin de Roday, car la sécurité y est toute relative. D'après lui, si les bacs sont

enlevés il n'y aura plus de sécurité du tout.

M. van Loon indique que de l'avis de la DGM, ces bacs contribuent plus à la dangerosité qu'à l'efficacité. En ce qui le concerne, la Mairie peut envisager de revenir vers la DGM et lui transmettre le souci des riverains.

M. Duquesne doute que la sécurité en soit péjorée, car il est certain qu'en particulier le bac situé dans le virage du ch. de Roday oblige les conducteurs à réduire considérablement leur vitesse. Il indique que le bac le plus efficace, incitant les voitures à ralentir se situe à l'intérieur du virage en montant, en face du lotissement du Manège.

M. Courbat pense que ces bacs peuvent effectivement être dangereux entre véhicules, par contre les piétons peuvent se réfugier derrière afin de se protéger.

Mme Schneider-Bidaux est satisfaite de ces remarques importantes sur ces bacs à fleurs. Un bac du chemin du Moulin-de-Drize est aussi à garder pour les mêmes raisons.

Sur quelle base la DGM parle de dangerosité concernant ces mesures de ralentissement demande M. Forestier ? M. van Loon indique que c'est l'opinion de la DGM, qui considère que c'est une mesure inefficace.

M. Sizonenko pense que les bacs sont utiles pour les piétons, mais qu'ils ne sont pas adaptés ils sont, entre autres, trop bas et donc peu visibles.

M. Niederhauser rappelle que la DGM n'est pas favorable au maintien des aménagements actuels qui sont provisoires et mis en place à titre d'essai. Ces mesures sont autorisées pour une durée d'une année et cela fait déjà deux ans déjà qu'elles sont en place. A échéance de la période d'essai, un bilan doit être fait afin de réaliser des aménagements définitifs avec des bacs de meilleure qualité qui devraient donner satisfaction.

M. Duquesne est d'avis qu'il ne faut pas les supprimer, mais qu'il faut des bacs plus efficaces.

M. van Loon prend acte de ces remarques.

4. Projets de délibération :

4.1 Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les frais d'achat d'un véhicule de première intervention pour le service du feu de Troinex :

M. Forestier donne lecture du rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013 (v. annexe 3).

M. Botbol lit ensuite le projet de délibération suivant :

D75 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES FRAIS D'ACHAT D'UN VEHICULE DE PREMIERE INTERVENTION POUR LE SERVICE DU FEU DE TROINEX

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de Fr. 170'000.- destiné à l'achat d'un véhicule de première intervention pour le service du feu, voté par le Conseil municipal le 8 novembre 2010,

vu le coût final du véhicule qui s'élève à Fr. 173'758.90,

vu le rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 3'758.90 destiné à couvrir le coût supplémentaire de cet achat.

Sans remarque, cette délibération est mise au vote et **acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.**

4.2 Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les travaux de réfection des

chemins de Platton et de Pré-Cosson :

M. Forestier donne lecture du rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013 (v. annexe 3)

M. Botbol lit ensuite le projet de délibération suivant :

D-76 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS DE PLATTON ET DE PRE-COSSON

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de Fr. 200'000.- destiné à financer les travaux de réfection des chemins de Platton et de Pré-Cosson, voté par le Conseil municipal le 18 avril 2011,

vu le décompte final des travaux qui s'élève à Fr. 233'500.-,

vu le rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 33'500.- destiné à couvrir le coût supplémentaire de ces travaux.

Sans remarque, cette délibération est mise au vote et **acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.**

4.3 Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les travaux de réfection du revêtement de 3 courts de tennis :

M. Forestier donne lecture du rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013 (v. annexe 3)

M. Botbol lit ensuite le projet de délibération suivant :

D77 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REFECTION DU REVETEMENT DE 3 COURTS DE TENNIS

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de Fr. 185'000.- destiné à financer les travaux de réfection de 3 courts de tennis, voté par le Conseil municipal le 11 octobre 2010,

vu le décompte final des travaux qui s'élève à Fr. 235'211.-,

vu le devis complémentaire de l'entreprise Hobbyland du 16 février 2011

vu le rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 50'211.- destiné à couvrir le coût supplémentaire de ces travaux.

Sans remarques, cette délibération est mise au vote et **acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.**

4.4 Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonctions pour le service de la voirie, en remplacement du véhicule volé

M. Forestier donne lecture du rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013 (v. annexe 3)

M. Botbol lit ensuite le projet de délibération suivant :

D78 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE MULTIFONCTIONS POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE EN REMPLACEMENT DU VEHICULE VOLE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le vol du camion du service de la voirie survenu le 23 octobre 2012 et la nécessité de remplacer ce véhicule,

vu l'offre de l'entreprise Saillet et Cie pour un véhicule REFORM Multi T10X, se montant à Fr. 211'890.80,

vu le rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

- 1. D'approuver l'achat d'un véhicule multifonctions de marque Reform destiné au service de la voirie, ainsi que des divers accessoires, afin de remplacer le camion volé.*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 215'000.- destiné à financer le coût de cette acquisition. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense prévue de Fr. 215'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 62.331 "Routes communales - Amortissement du patrimoine administratif", de 2014 à 2023.*

M. van Loon informe qu'aujourd'hui, la voirie dispose d'un véhicule de location pratiquement identique qui revient à Fr. 1'900.-/mois pour un forfait de 120 heures d'utilisation. Les représentants du fournisseur du camion ont été reçus en Mairie pour les dernières négociations et ont été d'accord d'arrêter le prix de location pour toute la durée à Fr. 5'000.- (alors que ce coût aurait été d'environ Fr. 17'000.- si le nouveau véhicule est livré en août ou septembre). Ce geste a été apprécié par la Mairie.

Sans remarque et mise au vote, cette délibération **est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.**

4.5 Transformation de la caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration communale (ci-après la CAP) :

M. Forestier donne lecture du rapport de la commission des finances du 21 janvier 2013 (v. annexe 3)

M. Botbol lit ensuite le projet de délibération suivant :

D79 - TRANSFORMATION DE LA CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GENÈVE ET DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE ET DU PERSONNEL COMMUNAL TRANSFÉRÉ DANS L'ADMINISTRATION CANTONALE, CI-APRÈS LA CAP

Considérant :

- que la CAP est l'institution de prévoyance de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, ainsi que des communes genevoises affiliées ;*
- qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique ;*
- qu'elle applique un système de financement en capitalisation partielle ;*
- que les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrées en vigueur le 1er janvier 2012, fixent de nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public ;*

- *que la forme juridique actuelle de la CAP, à savoir un service commun de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et de l'Etat de Genève, ne répond plus aux nouvelles exigences fédérales ;*
- *qu'il est en conséquence impératif de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales pour lui permettre de poursuivre son activité de prévoyance ;*
- *qu'il est nécessaire de la transformer en une entité autonome de droit public, dotée de la personnalité juridique ;*
- *qu'une garantie des corporations de droit public, en l'espèce des communes, établie par acte législatif, est indispensable pour conserver un système de financement en capitalisation partielle du plan de prévoyance ;*
- *que compte tenu des employeurs affiliés, la forme juridique autonome la plus appropriée est celle d'une Fondation intercommunale de droit public ayant la raison sociale "CAP" ;*
- *que cette Fondation devra respecter les dispositions fédérales impératives concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public ;*
- *qu'en conséquence, il est prévu, à la constitution de ladite Fondation, une caisse de prévoyance interne financée selon le système de la capitalisation partielle pour la Ville de Genève et les autres communes genevoises affiliées, avec garanties des corporations de droit public affiliées, et une caisse de prévoyance interne en capitalisation intégrale pour les SIG, ces derniers ne pouvant émettre de garantie ;*
- *que cette Fondation CAP sera dotée d'une administration, avec une direction dont le personnel est soumis à un statut propre, de droit public ;*
- *que les actifs et les passifs de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'Administration cantonale seront transférés dans la Fondation, respectivement les CPI au 1^{er} janvier 2014 ;*

vu le préavis favorable de l'Association des communes genevoises (ACG) du 7 novembre 2012;

vu le préavis que le Conseil d'administration des Services industriels de Genève devrait émettre prochainement ;

vu la prise de position que l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance devra formuler après le vote des délibérations communales et du préavis des SIG ;

vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 21 janvier 2013,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d, h et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but "d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité".*
2. *D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 21.12.2012).*
3. *De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises ».*
4. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 316'599.- correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.*
5. *De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n°0500.3040 "Caisse de pension et de prévoyance" du compte de fonctionnement 2013.*
6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

7. *D'approuver le règlement de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, selon le texte annexé.*
8. *D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.*
9. *De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises », ci-annexé, sera appliqué.*
10. *D'approuver les compétences déléguées à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.*
11. *De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.*

Sans remarque, cette délibération est mise au vote et **acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.**

4.6 Vote d'un crédit d'engagement destiné aux travaux d'aménagement du local des jeunes dans la cuisine et le sous-sol de l'ancienne salle communale :

M. Bahon donne lecture du rapport de la commission JSSEC (Jeunesse, Social, Ecole) du 28 janvier 2013 (v. annexe 4)

M. Botbol lit ensuite le projet de délibération suivant :

D80 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOCAL DES JEUNES DANS LA CUISINE ET LE SOUS-SOL DE L'ANCIENNE SALLE COMMUNALE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le projet de construction de trois immeubles de logements prévu sur l'emplacement actuel du local des jeunes, nécessitant le déplacement de ce local,

vu le devis estimatif des travaux ci-joint qui s'élève à Fr. 46'000.-, auquel il y a lieu d'ajouter d'éventuels frais divers et imprévus, soit un total de Fr. 50'000.- TTC,

vu les rapports de la commission Travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 et de la commission Jeunesse, social et école du 28 janvier 2013,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

5. *D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement du local des jeunes, à titre provisoire, dans la cuisine et le sous-sol de l'ancienne salle communale.*
6. *D'ouvrir un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
7. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
8. *D'amortir la dépense prévue de Fr. 50'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 54.331 "Local jeunes provisoire - Amortissement du patrimoine administratif", de 2014 à 2018.*

Sans remarque, cette délibération est mise au vote et **acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.**

6. Propositions individuelles et questions

Carte pour Mme Isabelle Jaquier-Borella : M. Forestier informe ses collègues qu'il a préparé une carte destinée à Mme Jaquier-Borella, absente depuis une longue période pour cause de maladie. Chaque conseiller/ère pourra signer cette carte à la fin de la séance.

Parcelle de la commune au ch. des Moulins-de-Drize : Mme Schneider-Bidaux demande si les piquets plantés sur cette parcelle indiquent que des plantations sont prévues.

M. van Loon confirme que des arbres et arbustes devraient être plantés par le Service de la renaturation, mais que la Mairie a demandé des informations complémentaires avant de donner son accord. Ce service va procéder à la plantation d'essences locales derrière la haie de lauriers ou en remplacement de celle-ci.

CAP : Mme Schneider-Bidaux demande si toutes les communes ont voté la délibération (voir point 4.5) ? M. van Loon répond que les votations sont en cours dans la plupart des communes. Bien que passablement de questions soient posées concernant ce dossier, il est probable que la transformation de la CAP et ses nouveaux statuts soient approuvés par toutes les communes.

Etat du ch. Jacques-Ormond : Mme Hirsch est inquiète des trous qui se sont formés sur cette route et qui sont spécialement dangereux pour les cyclistes.

MM. van Loon et Niederhauser répondent que la réparation de ces trous a dû être faite ce jour-même. La voirie a fait son possible, malheureusement les conditions climatiques ont fait que les résultats se sont révélés vains ; mais les travaux ont été commandés à une entreprise spécialisée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h55.

Le Président
Marc Botbol

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



DIME - DGM
Case postale 271
1211 Genève 8

COMMUNE DE TROINEX	
Reçu le	
11 JAN. 2013	
Maire	ADJOINT 1
Commune de Troinex	ADJOINT 2

Monsieur Potter van Loon
Maire
Grand-Cour 8
1256 Troinex

N/réf. : BP/MP/dw 600292-2013

Genève, le 10 JAN. 2013

Concerne : Nouvel horaire des TPG et desserte de la commune de Troinex

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 22 novembre 2012 relatif à l'objet susmentionné nous est bien parvenu et il a retenu notre meilleure attention.

Nous sommes conscients des problématiques rencontrées par votre commune et les nuisances causées par l'important volume de trafic de transit.

Cependant, comme cité dans le document joint "30 mesures d'amélioration pour les réseaux de transports collectifs genevois", une claire priorité à la consolidation du réseau TPG a été privilégiée.

De plus, dans un contexte marqué par des moyens financiers limités, le Canton a été contraint de procéder à un certain nombre d'arbitrages et n'a pas été en mesure de répondre cette année à l'ensemble des souhaits des communes en matière de développement des lignes.

Nous vous confirmons dès lors que le changement d'étape 2012 des TPG ne prévoit pas d'augmentation de la fréquence des passages des lignes 44 et 45.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.


Benoît Pavageau
Directeur
Direction des transports collectifs

Annexe : mentionnée

Projet1000006.DOCX



Genève, le 11 février 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse
du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)**

**Les travaux d'élargissement de la route de Troinex
démarrent à la mi-février**

Dans le cadre du chantier des routes de Drize et de Troinex actuellement en cours, une nouvelle étape de travaux débutera dès le lundi 18 février 2013 sur la route de Troinex. Les travaux d'élargissement de la chaussée et de création d'un mur de soutènement dureront environ cinq mois.

Les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire, d'élargissement de la chaussée ainsi que la création d'une piste cyclable mixte ont débuté le lundi 26 novembre dernier sur le tronçon des routes de Drize et de Troinex situé entre le chemin de Pinchat et le chemin Vert, sur le territoire communal carougeois. Dans un premier temps, ceux-ci se sont déroulés le long de la route de Drize, hors circulation.

A partir du lundi 18 février 2013, une nouvelle étape de chantier va démarrer. Elle se situe le long de la route de Troinex, entre le chemin Vert et le giratoire de la route de Drize, du côté Battelle. Cette étape de travaux consistera à élargir la route de Troinex et permettra également la construction d'un mur de soutènement. Les travaux se dérouleront jusqu'à la mi-juillet 2013.

La circulation sur la route de Troinex sera maintenue en alternance, au moyen de feux de signalisation de chantier tricolores installés provisoirement.

L'accès aux propriétés privées sera garanti pendant toute la durée des travaux et les itinéraires des Transports publics genevois seront maintenus. Les nouveaux aménagements routiers seront réalisés en coordination directe avec les travaux du CEVA actuellement en cours dans le secteur.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux.

Pour toute information complémentaire :

M. Serge Bulliard, chef de projet au service des routes, direction générale du génie civil, DIME, tél. +41 (22) 546 63 14.

FINANCES

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 21 janvier 2013

Présents : M. Jean-Jacques Duquesne, Président
Mmes Delavy, Hirsch, Schneider-Bidaux,
MM. Berthet, Courbat, Forestier, Kaiser,
membres de la Commission

MM. Van Loon, Maire
Meynard, Lavorel, Adjoint
Niederhauser, Secrétaire général

Excusé : M. Bourqui

En séance le 21 janvier dernier, la commission a pris les décisions suivantes :

Remplacement du véhicule volé de la voirie

Après rappel des faits et circonstances par la Mairie lors desquels le responsable de la voirie a failli se faire écraser alors qu'il voulait s'interposer et empêcher le vol du camion, la commission était donc appelée à se prononcer sur le vote d'un crédit pour l'achat d'un véhicule de remplacement.

Il faut savoir que les concessionnaires vendant ce genre d'engins ne sont pas légions dès lors la comparaison de prix est difficile. Il a été envisagé de racheter un camion d'occasion (proposition d'un vhc âgé de 5 1/2ans pour le prix de Frs 165'000.-) mais avec le risque d'avoir rapidement des frais plus élevés d'entretien. Compte tenu que l'ancien camion était déjà âgé de 7ans et avait une valeur de revente de Frs 115'000.-, la Maire juge plus opportun d'envisager l'achat d'un véhicule neuf. Elle a reçu une offre d'un montant de Frs 212'000.- pour un camion ayant les mêmes caractéristiques que le précédent, ce qui permet d'utiliser les accessoires « que le voleur a bien voulu nous laisser », Il faut noter que l'indemnisation de l'assurance (Frs 112'000.-) va servir à amortir le solde du véhicule volé (Frs 80'000.-) et les diverses dépenses liées à la location d'un camion de remplacement et à ses frais de réparation puisqu'il est.... tombé en panne. Ce futur véhicule est une pièce maîtresse parmi les moyens à disposition de la Voirie, les autres engins vieillissants démontrent une fiabilité déclinante.

Les membres de la commission ont voté unanimement en faveur de l'achat d'un nouveau véhicule et vous recommandent d'en faire de même.

Dépassements de crédits

3 dépassements de crédits ont été soumis à la commission :

1) Réfection de 3 courts de tennis

Un crédit de Frs 185'000.- avait été voté le 11.10.2010 par le Conseil municipal, la facture finale se monte à Frs 235'211.-.

La raison de ce dépassement vient du fait que la résine déposée en couche de fond s'est révélée en plus mauvais état que prévu, nécessitant sa réfection obligatoire engendrant ce surcoût.

Des investigations sérieuses et d'experts différents ont été menées et la solution la plus raisonnable a été choisie.

Une garantie de 5 ans est accordée sur ces travaux. A noter que la surface avait 15 ans d'âge alors que la durée de vie conseillée ne va pas au-delà de 12 ans.

Les membres de la commission ont voté unanimement le crédit complémentaire et vous recommandent d'en faire de même.

2) Achat d'un véhicule pour le service du feu

Un crédit de Frs 170'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les pompiers avait été voté le 08.11.2010 par le Conseil municipal, la facture finale se monte à Frs 173'758.90.

La raison de ce dépassement vient du fait qu'il s'est avéré utile, voire nécessaire de commander du petit matériel supplémentaire lié à l'équipement du camion.

Les membres de la commission ont voté unanimement le crédit complémentaire et vous recommandent d'en faire de même.

3) Travaux de réfection des chemins de Platton et Pré-Cosson

Un crédit de Frs 200'000.- avait été voté le 18.04.2011 par le Conseil municipal, la facture finale se monte à Frs 233'500.-

La raison de ce dépassement vient du fait qu'il a fallu élargir le caniveau de récupération des eaux pluviales (le projet initial s'étant avéré insuffisant en raison de la configuration des lieux) et à l'aménagement des accotements en bordure d'un champ pour des raisons de sécurité.

Les membres de la commission ont voté unanimement le crédit complémentaire et vous recommandent d'en faire de même.

Projet de transformation des structures de la CAP (caisse de prévoyance du personnel communal)

Ce projet d'adaptation des structures et des statuts de la caisse de prévoyance avait déjà été présenté à ce Conseil, des séances d'information ont en outre été dispensées.

A la suite de nouvelles dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, il s'est avéré nécessaire de modifier la structure juridique, d'adapter le taux de couverture et la capacité de la caisse en raison de l'évolution démographique.

Une capitalisation complémentaire, supportées par les communes genevoises, découle de ces modifications et le montant à la charge de Troinex se monte à Frs 316'599.-. Bien qu'il soit possible de verser ce montant par tranches sur 20 ans ou plus, la Mairie recommande un versement unique. En effet, le découpage engendrerait un surcoût annuel de Frs 5'700.- par an (dû à un intérêt de 3.5% à payer à la CAP) soit Frs 113'800.- sur la durée totale, la Commune versant des annuités de Frs 21'523.- pendant ces 20 années.

La commune dispose des liquidités suffisantes et cette sortie de fonds ne remettra pas en question d'autres dépenses, même imprévues.

Les membres de la commission ont voté unanimement le crédit complémentaire nécessaire à cet ajustement et le projet de nouveaux statuts de la CAP et vous recommande d'en faire de même.

Troinex, le 21 janvier 2013

Alain Forestier
Rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION « JSSEC (Jeunesse, Social, Ecole) » DU 28 JANVIER 2013

Présents : M. Jean Berthet, Président de la Commission.
Mme Véronique Hirsch, MM. Lionel Courbat, Stéphane Sizonenko et Olivier Bahon, Conseillers municipaux.
M. Potter van Loon, Maire.
M. Guy Lavorel, Adjoint.
Mme Dominique Schupbach, Secrétaire de la Commission.

Chers Collègues,

Lors de cette séance a été traité le point qui concerne le vote d'un crédit d'engagement pour le déplacement du local des Jeunes.

En séance, M. le Maire explique à la Commission qu'un crédit d'engagement d'un montant de 46'000 francs, concernant l'aménagement du local des Jeunes, doit être soumis à l'approbation de la Commission, puis du Conseil municipal.

Il rappelle l'historique de ce crédit d'aménagement, en particulier la motion M16 du groupe Libéral-Radical, présentée au Conseil municipal du 12 décembre 2011.

Cette motion demandait à la Mairie d'étudier la possibilité de déplacer le local des Jeunes dans l'enceinte du Tennis-club, suite au projet de construction de 3 immeubles au lieu-dit « les Saussac » où se trouve l'actuel local des Jeunes.

Cette proposition a été étudiée parallèlement à une autre solution consistant à déplacer le local des Jeunes dans la cuisine de l'ancienne salle communale. D'après l'étude menée par la Mairie, en concertation avec M. Serrano, architecte, cette deuxième variante est la moins onéreuse et est bien adaptée à accueillir les Jeunes.

La Commission a par conséquent voté, à l'unanimité des membres présents, le crédit d'engagement de 46'000 francs pour l'aménagement du local des Jeunes dans la cuisine de l'ancienne salle communale.

Je vous invite, Chers Collègues, à suivre le vote des commissaires et vous en remercie par avance.



Olivier Bahon

Troinex, le 4 février 2013

Rapporteur de la Commission JSSEC du 28 janvier 2013.